

11 raisons pour le chef d'entreprise de choisir la médiation commerciale

Durée maîtrisée

Coût financier maîtrisé

Confidentialité absolue
(versus la « mauvaise »
publicité du procès)

Simplicité et
rapidité de la
mise en oeuvre

Liberté totale de
conclure ou non
un accord

Absence de risques : en cas
d'échec la reprise des poursuites
judiciaires reste toujours possible

Sauvegarde ou
rétablissement possible des
relations commerciales

Totale maîtrise par
les parties de la
solution à leur litige

Solution adaptée à la
situation réelle des
entreprises

Richesse
créatrice infinie
de solutions

Pérennité de la
solution et
sécurité juridique